



Séance ordinaire du 13 janvier 2021

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, tenue à huis clos et par visioconférence, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et conseillère suivants :

MM. Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Mme Sandra Gilbert, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 9 décembre 2020
3. Adoption du procès-verbal, séance extraordinaire du 14 décembre 2020
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer

Administration générale

5. Fonds éolien de soutien au développement local et régional : municipalité de Baie-Saint-Paul (2020 et 2021)

Divers

6. Emplois d'été Canada 2021 : demande d'aide financière
7. Fortes pluies de décembre : infiltration d'eau au sous-sol de l'édifice du 4, place de l'Église
8. Rapport de représentation
9. Affaires nouvelles
10. Courrier
11. Période de questions du public
12. Levée de l'assemblée

01-01-21 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout aux affaires nouvelles du projet d'ordre du jour, est proposée par monsieur Patrice Desgagné et adoptée unanimement.

02-01-21 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020 soit adopté.



03-01-21 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 soit adopté.

04-01-21 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 35221 à 35249	225 013,78
Paiements par dépôts directs - chèques # 692 à 737	258 982,76
Paiements Accès D - chèques # 975 à 980	785,21
Paiements préautorisés JG-1822-1823-1824-1825-1826-1828 1831-1832-1833-1834-1835	104 069,40
Salaires nets versés - rapport # 1042 à 1045	103 302,73
Total	692 153,88

Fonds local d'investissement (FLI)

Total	5 000,00
--------------	-----------------

Chèque # 280

Rendez-vous en GRH de Charlevoix

Total	4 356,99
--------------	-----------------

407 à 408

MRC de Charlevoix (Avenir d'enfants)

Total	4 567,50
--------------	-----------------

Chèque # 11451

Fonds d'aide d'urgence

Total	71 750,00
--------------	------------------

Paiements AccèsD # 46 à 52

MRC, FLI, RVGRH, Avenir d'enfants,

Total	777 828,37
--------------	-------------------

Fonds d'aide d'urgence

QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Groupe Conseil Novo SST Inc.	MPN2137815	5 721,52 \$
MRC de Charlevoix-Est	CRF2003280	17 607,76 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay, SENC Avocats	120358	8 021,88 \$
		31 351,16 \$



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

05-01-21 5- FONDS ÉOLIEN DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINT-PAUL (2020 ET 2021)

ATTENDU QUE le règlement numéro 165-16 intitulé « Règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix », adopté le 14 décembre 2016, comprend le Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, les municipalités locales sont admissibles au Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Saint-Paul a présenté un projet à caractère économique en vue d'obtenir une aide financière du Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE le coût du projet se chiffre à plus de 100 000 \$ et que l'aide financière maximale admissible pour la municipalité de Baie-Saint-Paul pour 2020 est fixée à 53 981 \$;

ATTENDU QUE l'aide financière maximale admissible pour la municipalité de Baie-Saint-Paul pour 2021 est estimée à 53 981 \$;

ATTENDU QUE le projet permet à la municipalité de Baie-Saint-Paul de procéder à l'acquisition d'équipements et d'infrastructures de loisir et de procéder à des travaux de rénovation de la piscine du Centre éducatif Saint-Aubin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 53 981 \$ pour l'année 2020 à la municipalité de Baie-Saint-Paul, selon le montant établi et réparti entre les municipalités locales pour l'année 2020.

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 53 981 \$ pour l'année 2021 à la municipalité de Baie-Saint-Paul, selon l'estimé établi pour 2021.

QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).



QUE Claudette Simard, préfet, et Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées à signer la lettre d'entente transmise à la municipalité de Baie-Saint-Paul.

06-01-21 6- EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2021 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral Emplois d'été Canada 2021 pour supporter financièrement l'embauche de deux étudiants(es) au Service de la Gestion des matières résiduelles, pour coordonner le projet de Brigade verte et pour réaliser des activités de sensibilisation et d'information du public.

QUE la MRC de Charlevoix présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral Emplois d'été Canada pour supporter financièrement l'embauche d'un(e) étudiant(e) au service de la forêt et de la convention de gestion territoriale afin de supporter divers travaux liés à la coordination des opérations déboisement, de récolte forestière et de mise en valeur des ressources sur le territoire de la Forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François.

QUE la dépense assumée par la MRC dans le cadre de ce projet soit imputée au budget de la Gestion des matières résiduelles et/ou de la forêt et de la convention de gestion territoriale, en fonction des étudiants(es) qui seront engagés.

7- FORTES PLUIES DE DÉCEMBRE : INFILTRATION D'EAU AU SOUS-SOL DE L'ÉDIFICE DU 4, PLACE DE L'ÉGLISE

La directrice générale explique les démarches réalisées depuis le 24 décembre alors que des infiltrations d'eau sont survenues suite aux fortes pluies enregistrées à Baie-Saint-Paul les 24 et 25 décembre 2020. Un expert en fondation de l'entreprise Hénault et Gosselin est venu afin de constater la situation et prendre les relevés et mesures nécessaires. Il produira à court terme une proposition décrivant les travaux à réaliser et l'estimé budgétaire afférent.

Toutefois, préalablement à cette estimation, cet expert suggère de creuser afin d'évaluer l'ampleur des fondations de l'ancienne voûte (coffre-fort) annexée au 1^{er} étage du bâtiment. À partir de cette donnée, il sera à même de déterminer si cette annexe au bâtiment devrait être supportée dans le cadre des futurs travaux d'excavation du bâtiment qui impliqueront d'installer un drain et une membrane géotextile imperméable.

Il est convenu de procéder à l'octroi d'un mandat auprès d'un entrepreneur afin de procéder au creusage près de la fondation de l'annexe tel que recommandé, une dépense estimée à plus ou moins 1 000 \$.

8- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.



9- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

10- COURRIER

AUTRE MRC

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est nous transmet le projet de règlement numéro 307-2020 qui modifie le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

ORGANISME GOUVERNEMENTAL

La CPTAQ nous transmet :

- Un compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier 429881, Saint-Hilarion.
- Une correspondance dans le dossier 421419, Les Éboulements.
- Un compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier 429919, Baie-Saint-Paul.
- L'état d'avancement du dossier 429919, Baie-Saint-Paul, en cours de décision.

Le ministère des Transports nous transmet de l'information concernant le traitement des dossiers pour l'administration des programmes d'aide.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation nous offre une aide financière de 58 500 \$ pour le projet de Plate-forme Web transactionnelle Maturin Charlevoix.ca et mutualisation du transport (# 6793490).

11- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

07-01-21 12- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 16 h 10.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet